


Informations de base	
2024/2123(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Décarbonation et modernisation de la pêche de l'Union, et développement et déploiement d'engins de pêche Subject 3.15 Politique de la pêche 3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">PECH</div> Pêche	DIEPEVEEN Ton (PfE)	12/12/2024
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Affaires maritimes et pêche	KADIS Costas	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/01/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/11/2025	Vote en commission		
20/11/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0236/2025	
18/12/2025	Décision du Parlement	T10-0344/2025	Résumé
18/12/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2123(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/10/01713

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE772.077	25/04/2025	
Amendements déposés en commission		PE773.315	07/06/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0236/2025	20/11/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0344/2025	18/12/2025	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
DIEPEVEEN Ton	Rapporteur(e)	PECH	22/05/2025	Eurogroup for Animals
DIEPEVEEN Ton	Rapporteur(e)	PECH	21/03/2025	Nederlandse vissersbond
DIEPEVEEN Ton	Rapporteur(e)	PECH	21/02/2025	IFA Aquaculture
DIEPEVEEN Ton	Rapporteur(e)	PECH	03/02/2025	PO Mosselcultuur

Décarbonation et modernisation de la pêche de l'Union, et développement et déploiement d'engins de pêche

2024/2123(INI) - 18/12/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 450 voix pour, 93 contre et 37 abstentions, une résolution sur la décarbonation et la modernisation de la pêche de l'Union, et le développement et le déploiement d'engins de pêche.

La réalisation de la neutralité climatique d'ici à 2050 nécessite une transition ambitieuse, socioéconomiquement juste, inclusive et durable du secteur de la pêche de l'Union, fondée sur un équilibre entre la protection de l'environnement, la justice sociale et la viabilité économique, et soutenue par l'investissement public et l'innovation.

Décarbonation et transition énergétique

Le Parlement souligne la nécessité d'une **feuille de route réaliste et progressive** pour la décarbonation, s'appuyant sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles, qui conjugue les évolutions technologiques, les améliorations logistiques, la disponibilité de carburants de substitution et les calendriers législatifs afin d'assurer une mise en œuvre réalisable et efficace dans tous les segments de la flotte.

Pour réaliser une transition inclusive et juste, il faut supprimer les obstacles structurels à l'accès, notamment les frais d'entrée élevés, le manque de formation et l'inadaptation des infrastructures portuaires. Une **approche «à taille unique»** n'est donc pas adaptée à la diversité des flottes, des régions et des contextes socioéconomiques dans l'Union.

Face aux contraintes et obstacles importants à l'investissement dans la modernisation, le Parlement estime que la réflexion doit porter non seulement sur la modernisation mais également sur les possibilités de renouvellement des navires, compte tenu de l'âge moyen élevé des navires de la flotte (31,5 ans), pour atteindre les objectifs de décarbonation de l'Union.

Les députés proposent, par conséquent, de promouvoir la stimulation de **programmes de renouvellement des navires** en coopération avec les acteurs privés, avec le soutien de financements nationaux et de l'Union, afin de faciliter le remplacement de la flotte par des navires plus modernes, plus sûrs et plus respectueux de l'environnement.

Déplorant que les incitations financières actuelles ne soient pas à la hauteur des besoins du secteur, le Parlement soutient que **de nouveaux mécanismes de leviers financiers** doivent être élaborés et mis en œuvre. Il invite la Commission à mettre en place des **instruments de financement**

supplémentaires suffisants en plus du Feampa, y compris des modèles de financement innovants, afin de soutenir les besoins d'investissement massifs du secteur en matière de décarbonation et de transition énergétique. Il recommande à la Commission de **soutenir la recherche** en matière de conception des navires.

La résolution souligne que la transition énergétique doit être inclusive et accessible à tous les segments du secteur, et doit donc être pleinement prise en considération lors de l'élaboration des politiques de l'Union, en particulier eu égard aux **petits pêcheurs** et aux pêcheurs artisanaux.

Les députés insistent sur la nécessité de fournir un soutien et des investissements appropriés pour **éviter l'augmentation des coûts du carburant** et rejettent toute nouvelle sur la taxation du carburant pour la flotte de pêche de l'Union. Ils soulignent, dans ce contexte, l'importance des mesures visant à stimuler la demande de carburants maritimes durables.

Le Parlement demande que la PCP soit pleinement appliquée afin de veiller à ce que les activités de pêche et d'aquaculture soient gérées de manière équitable, génèrent des avantages socioéconomiques, contribuent à la disponibilité des produits alimentaires et réduisent au minimum les répercussions de leurs activités sur les habitats et les écosystèmes marins, tout en restaurant et en maintenant les populations d'espèces exploitées au-delà des niveaux produisant un rendement maximal durable.

Les députés attirent l'attention sur la nécessité d'offrir un avenir durable aux entreprises et aux communautés côtières, et d'établir un **nouveau pacte stratégique** entre l'Union européenne et le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ils soulignent également que l'éloignement géographique, l'insularité et la petite taille des **régions ultrapériphériques** nécessitent d'adapter les critères d'éligibilité et les priorités d'investissement dans le cadre du Feampa et d'autres instruments de l'Union afin de tenir compte des contraintes structurelles et des vulnérabilités environnementales des régions ultrapériphériques.

La résolution suggère que la Commission réexamine les **incidences environnementales et en matière d'émission de CO2** de toutes les importations de produits de la pêche et de l'aquaculture afin d'éviter des conditions de concurrence inégales avec les concurrents mondiaux qui ne sont pas soumis à des cadres réglementaires aussi stricts ni à des normes environnementales, sanitaires et sociales équivalentes.

Modernisation

Le Parlement souligne que la modernisation de la flotte de pêche de l'Union est un élément clé de la transition vers un secteur plus durable et qu'elle devrait relever des défis à la fois technologiques et humains, en s'assurant que l'efficacité énergétique, la capacité numérique et la sécurité opérationnelle vont de pair avec l'amélioration des conditions de travail à bord.

Les députés demandent un **soutien public** pour privilégier la modernisation des navires, qui assure à la fois des avantages environnementaux, des progrès sociaux et une meilleure capacité de conservation des captures à bord. Ils invitent les États membres à utiliser le soutien financier national et de l'Union pour donner la priorité aux stratégies de modernisation qui **renforcent la viabilité à long terme des entreprises de pêche**, favorisent les chaînes de valeur locales et garantissent que les pêcheurs peuvent continuer à exercer leur activité dans des conditions justes, prévisibles et économiquement viables.

Le Parlement réaffirme que le **renouvellement des générations** peut aller de pair avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe et avec la nécessité d'assurer la transition numérique également dans l'économie bleue. Il souligne également la nécessité de renforcer le rôle des **femmes** dans ce secteur.

La résolution demande la création d'un **fonds d'urgence spécifique** pour accélérer le renouvellement de la flotte, permettant ainsi une transition réaliste vers des technologies énergétiques propres.

Développement et déploiement d'engins de pêches

Le Parlement souligne la **nécessité d'investissements publics et privés ciblés et d'un soutien réglementaire** pour promouvoir le développement, l'essai et l'utilisation généralisée d'engins de pêche qui améliorent à la fois les résultats écologiques et la viabilité opérationnelle de flottes durables. Il invite la Commission à soutenir l'innovation en investissant dans l'augmentation de la sélectivité des engins de pêche, en améliorant les infrastructures portuaires et en modernisant les navires de pêche afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail, d'accroître l'efficacité énergétique, de faire baisser le niveau d'émission et d'améliorer la qualité des captures.